

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 37 (1899)
Heft: 12

Artikel: En visite
Autor: X.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-197469>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE
Montreux, Gervanne, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Biel, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
ETRANGER : Un an, fr. 7,20.
Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Journalistes et journaux.

On l'a dit : actuellement, le journalisme est une puissance ; une puissance avec laquelle toutes les autres sont obligées de compter, bon gré mal gré. Tout, ou à peu près, se fait et se défit par le journalisme.

Il y a un siècle à peine, les journaux étaient très rares ; plus rares encore leurs lecteurs. A présent, tout le monde est abonné à un, deux ou trois journaux.

Que de personnes, dont la première pensée, à leur réveil, est pour leur journal. Ils le lisent au lit, avant même de déjeuner.

Conseillers d'Etat se rendant à leurs départements ; juges, avocats se rendant à l'audience ; médecins allant visiter leurs malades ; employés d'administrations s'en allant à leur bureau ; ouvriers, petites couturières, sur le chemin de l'atelier, tous ont leur journal à la main. Ils le parcourront à la hâte, avant l'heure du travail. Ce journal n'est pas le même pour tous, mais, grand ou petit, conservateur ou socialiste, scientifique ou amusant, il est pour tous un ami fidèle dont ils ne sauraient plus se passer.

Il est des gens qui souffrent de mauvaise digestion s'ils n'ont pu lire leur journal après le dîner. Le moka — même avec liqueur — et la cigarette ne leur suffisent plus.

Personne, aujourd'hui, ne va se coucher sans avoir lu son journal. Combien même ne peuvent s'endormir que leur journal entre les mains.

Et ces milliers de lecteurs deviennent de jour en jour plus exigeants. Les journaux sont légion et il n'y en a point encore assez. Il leur faut faire deux, même trois éditions par jour. Ils n'arrivent jamais assez tôt et n'en disent jamais assez, au gré des lecteurs. Quand les événements chôment un peu, c'est-à-dire quand on ne se dispute pas dans les parlements, quand on ne détrône pas quelque monarque ou qu'on ne renverse pas quelque gouvernement, quand ces bons anarchistes font relâche, quand il n'y a pas de procès à sensation ou de rixes dans la rue, ou, à défaut de cela, une maladie ou la mort de quelque personnage célèbre, le lecteur est tout désappointé. « Les journaux ne disent rien ces temps, s'écrie-t-il ; ils sont d'un plat ! » Et, de dépit, il replie le journal et le fourre dans sa poche, où le malheureux attend patiemment son dernier sort.... Et quel sort, souvent !

Si tout allait pour le mieux, dans le meilleur des mondes, ce serait la ruine du journalisme. Mais nous n'en sommes point encore là. Les journalistes ont encore de beaux jours devant eux. Si le métier est rude, il a aussi ses charmes.

... Ce qui fait l'irrésistible puissance de ce métier de journaliste, dit Jules Claretie, dans *Le Journal*, de Paris, c'est qu'il met en éveil, c'est qu'il tient en état de combativité et de vie décuplée toutes les facultés de celui qui l'exerce.

Non, je ne sais rien de plus attristant, de plus entraînant que cette escrime quotidienne de l'esprit. Qui y touche ne peut s'en détacher.

Et quoi de plus facilement explicable ? Nous vi-

vons à une époque où se pressent, angoissantes, les questions les plus redoutables. Nous avons besoin de nous en occuper, de nous en préoccuper à toute heure. Impossible de rester neutre dans le grand conflit social de la fin du siècle. Or, le livre, quel que soit son retentissement, est au journal ce que la malle-poste est au télégramme. Le journal, c'est le cri spontané, immédiat.

» Ce papier que je noircis ce matin sera lu ce soir. Ces lignes, cette nuit tracées, seront dévorées dès l'aube. Ah ! la vieille lithographie de Gavarni, représentant, à la première heure du jour, un porteur de journaux et une boulangerie, celle-ci accrochant à la porte un pain encore chaud et celui-là glissant sous l'huis un journal encore frais ! La légende de l'article est demeurée célèbre : *le Pain du Corps et le Pain de l'Âme*. Nous sommes loin de l'époque quasi-préhistorique où le porteur pédestre servait ainsi, lentement, l'abonné.

» Il faut voir, aujourd'hui, au moment précis où les journaux paraissent — à la minute où se lève l'aube des informations — le brouhaha, le fracas, le mouvement, l'activité, la fièvre des vendeurs emportant par brassées les paquets humides de ce papier imprégné encore de l'odeur d'imprimerie. Il faut entendre, faubourg Montmartre et faubourg Poissonnière, le roulement des roues de ces voitures allant au galop vers les gares. C'est le steeple-chase des nouvelles nouvelles. Hurrah ! les journaux vont vite et la province attend.

» Le pâtisseur de pain, les geindres des boulangeries ont passé leur nuit à tordre la pâte, à cuire la fournue qui nourritra les hommes. Les imprimeurs de même ont fait leur œuvre dans la chaude atmosphère de l'atelier, dans le bruit grossissant des machines qui tirent, tirent, tirent, halètent, jettent à la foule cet autre pain dont ironiquement Gavarni parlait.»

En visite.

La raconterai-je ?... Ne la raconterai-je pas ?... Il s'agit d'une aventure assez plaisante, arrivée, il y a quelques jours, à une personne de ma connaissance. Et pareille aventure est plus fréquente qu'on ne le croit.

Que mon hésitation ne vous effraie point ! Je vous assure que, à l'égard des convenances, il n'y a pas, dans ma petite histoire, de quoi fouetter un chat. Mais, vous le savez, il est des gens qui voient le mal partout. Pour puérils que soient souvent les scrupules de ces gens-là, je ne voudrais cependant point les froisser.

J'ai pour la bienséance le plus profond respect et je me reprocherais d'y manquer. Est-ce y manquer, toutefois, que de signaler l'un des petits inconvénients — pour ne pas dire plus — qui peuvent résulter d'une observation trop rigoureuse des subtilités de la bienséance ?

Voici les faits, tels qu'ils m'ont été contés :

« Dernièrement, me dit la personne en question, de passage dans le Val-de-Travers, j'acceptai l'hospitalité d'un de mes vieux amis. Et quelle hospitalité !

» Pour me faire honneur, la maîtresse de la maison avait mis les petits plats dans les grands. Du matin au soir, ce ne fut que régalades et festins, arrosés de ces fameux crus neuchâtelois, qui font l'étoile et qui souvent

aussi vous font voir les étoiles en plein midi. Il s'en faut méfier.

» A la fin de la journée, j'étais rassasié des biens de ce monde, tant j'y avais goûté.

» On m'avait donné la plus belle chambre de la maison. Entre onze heures et minuit, je m'y retirai, pressé par un impérieux besoin de repos, qu'expliquaient les excès de la journée.

» J'étais au lit depuis quart d'heure, à peine, lorsque je ressentis les pénibles effets d'un embarras commun à tous les mortels.

» Rester dans cet état était impossible. J'eus été privé, pour toute la nuit, des douceurs d'un sommeil dont j'avais grand besoin. Il fallait aviser au plus tôt.

» Le remède d'ailleurs était fort simple. Il n'est maison qui se respecte qui ne le possède. Le tout est de le trouver.

» Je sautai du lit, j'enfilai mon pantalon et, bougie à la main, le plus doucement possible, je partis à la découverte.

» Pas un bruit dans la maison. Tout le monde dormait. De temps en temps seulement, sous mes pieds, un léger craquement du plancher.

» J'errais déjà depuis un moment dans les corridors et pas un indice de ce que je cherchais. Dans les hôtels, dans les restaurants, un mot, un nombre vous sauve d'embarras, mais dans les maisons particulières, pas la moindre indication. Les portes sont muettes.

» Chaque minute de retard augmentait mon angoisse.

» Une chose rendait encore plus difficiles mes recherches. Les murs étaient recouverts de boiseries, dont les panneaux se confondaient avec ceux des portes, de même dessin et de même dimension. Celles-ci ne se distinguaient qu'à la poignée.

» Mais encore ne pouvais-je m'aventurer au petit bonheur et ouvrir la première porte venue. Je risquais de me trouver dans une chambre à coucher, où mon entrée inattendue eut certainement produit un déplorable effet.

» Je n'y tenais plus... Je commençais à éprouver des souffrances intolérables. Vous voyez d'ici ma situation... Que faire ?...

» Appeler ?... C'était me couvrir de ridicule.

» Subitement, une idée me vint, une dernière ressource : demander à mon nez le service que mes yeux ne pouvaient me rendre. Peut-être sera-t-il plus heureux. De cette façon, me dis-je, il n'y a au moins pas de confusion possible et pas n'est besoin d'avoir le flair du renard et un grand entraînement pour découvrir la piste.

» Comment n'y avais-je pas pensé plus tôt ?

» Je commençai donc mon enquête par un bout du corridor. D'un panneau à l'autre, je promenai mon appareil olfactif tout le long des jointures. La cuisine, le garde-manger, l'armoire au linge passèrent successivement sous mon nez.

» J'arrivai à l'autre extrémité du corridor. J'étais toujours bredouille. Deux seuls panneaux restaient : tout mon espoir. J'y collai mon nez en tremblant.

» Tout à coup, un léger parfum, oh ! très lé-

ger, mais très caractéristique, me vint agréablement — oui, agréablement, pour une fois — chatouiller les narines.

» C'était le port ! J'étais sauvé ; sauvé par mon nez !

» Tressaille dans ta tombe, ô grand Cyrano ! »

Tout va bien qui finit bien, dites-vous ?

D'accord ! Mais cela irait bien mieux encore si l'on évitait de pareilles mésaventures.

Cela serait si facile. Il suffirait d'un signe, d'un seul mot, échangés discrètement entre le maître de maison et ses hôtes.

Si l'on agissait de la sorte, on ne verrait plus, à la fin de repas, auxquels ont été conviées des personnes étrangères à une maison, se prolonger plus que de raison ces absences mystérieuses — dont tout le monde devine le mystère.

Que de muettes souffrances épargnées ! Que de gaité, que d'entrain rendus à des convives dont on condamne souvent à tort le silence incompris !

Mais, voilà, on n'ose pas. Et les convenances, donc !

Les convenances ?.... Elles ne s'en portaient pas plus mal, bien au contraire.

X.

Pas un chat à l'audience.

Il y avait deux raisons pour qu'il se produisit au palais de Justice de Paris, ce fait sans précédent, d'une audience correctionnelle sans un seul amateur des petits vaudeville-judiciaires qui s'y succéderent ; la première, c'est qu'une seule des portes du « temple de Thémis », (comme dit M. Prud'homme), était ouverte, et qu'on ne la franchissait qu'en montrant une assignation à venir déposer comme témoin, ou une carte de journaliste, ou en se faisant reconnaître comme magistrat, avocat, employé du parquet ou du greffe.

Cette raison suffirait, sans qu'il soit besoin de faire connaître la seconde, mais alors, on se demanderait pourquoi cette interdiction de l'entrée du Palais à quiconque n'y était pas appelé pour ses affaires ou ses fonctions ; car, enfin, la loi exige que les audiences soient publiques.

Soyent publiques ! C'est justement sur le défaut de publicité que repose l'histoire qu'on va lire.

Il est juste d'ajouter que le garde chargé du service de l'unique porte ouverte n'eut pas grand-peine à exécuter sa consigne et le pourquoi c'est précisément la seconde des raisons en question. C'était le 1^{er} mai, jour fixé pour la manifestation des huit heures de travail. Or, tous les journaux ayant recommandé aux gens paisibles de rester chez eux ce jour-là, naturellement, tout le monde s'était empressé d'en sortir, et comme les rues étaient désertes, les omnibus absolument vides, les gens paisibles étaient à la place de la Concorde, aux Champs-Elysées, partout où ils pouvaient attraper des horripons, ce qui, d'ailleurs, ne leur a pas manqué.

Donc la salle d'audience dont il est ci-dessus parlé, avait, le 1^{er} mai, une physionomie sans exemple jusque-là : le président, les deux juges et l'organe du ministère public, sur leurs sièges, le greffier et l'huissier à leur place ordinaire ; debout devant le tribunal, un seul délinquant. Pas un avocat à son banc, pas un témoin dans le prétoire, pas un journaliste dans la tribune de la presse, pas « un chat ! »

Et le facteur placé au dehors pour interdire, ô ironie ! l'entrée aux flâneurs, afin d'éviter l'encombrement de la salle, ce facteur,

Troublait seul, du bruit de ses pas,
Le silence du mausolée.

Un grand nombre de prévenus détenus à Mazas devaient être jugés ce jour-là ; les voitures cellulaires qui devaient les amener attendaient dans la cour de la prison, mais les gardes républicains qui les escortent d'ordinaire étaient de service à la manifestation ; il n'y en avait même pas à l'audience où ils eussent été, d'ailleurs, bien inutiles pour maintenir l'ordre et expulser ceux qui l'auraient troublé.

— Nous ne pouvons pas juger cet homme, dit le président à demi-voix en s'adressant à ses assesseurs ; il n'y a pas de public.

Un petit colloque à voix basse s'engagea alors entre les trois magistrats.

— Mais non, mais non, fit à demi-voix le président, la loi est formelle ; les audiences doivent être publiques.

Réponse vraisemblablement faite à l'objection des deux juges que, les portes étant ouvertes au public, l'intention du législateur était remplie, si la salle ne l'était pas.

Mais le président persista dans son opinion.

Il tira un bouton de sonnette placé à sa portée, le garçon d'audience parut. Le président lui parla à l'oreille et le garçon sortit aussitôt, après quoi le tribunal suspendit l'audience ; le greffier, alors, s'en à fumer une cigarette dans son cabinet et l'huissier se mit à faire un somme.

Et le prévenu était toujours là, debout, attendant en silence.

Dix minutes s'écoulent, le délinquant contemple le plafond, en examine les dispositions, les moulures, les bariolages, puis ses regards se fixent sur le papier bleu à fleur d'or qui tapisse les murs, s'arrêtent un moment sur le buste de la République que soutient un socle accroché au-dessus du banc des prévenus, puis sur l'horloge placée en pendant ; ici, il tire sa montre pour voir si elle va comme cette horloge, s'aperçoit qu'elle est arrêtée et la monte.

À ce moment, l'huissier, dont aucun bruit n'avait interrompu le sommeil, se met à ronfler avec accompagnement des cr cr cr du remontage ; cette opération faite, l'homme à la montre la règle sur l'heure de la justice, la replace dans son gousset et attend de nouveau.

Bientôt il semble en proie à une préoccupation. Enfin, il n'y tient plus, et, après s'être assuré qu'il est bien seul, il tire une pipe de sa poche, la bourre, l'allume, et en tire quelques bouffées avec une satisfaction visible.

Et l'huissier ronflait toujours.

Tout à coup, la porte d'entrée s'ouvre et la tête du garde de faction au dehors paraît. Ce militaire, esclave de sa consigne, voulait, pour la forme, s'assurer qu'il n'y avait pas trop de monde et qu'il pouvait laisser entrer quelqu'un sans encourir les reproches de son brigadier ; il retira sa tête et aussitôt parut un amateur de débats judiciaires :

— Il est bon, le garde, dit-il, de venir s'assurer s'il y a de la place ! et cette réflexion lui arracha un éclat de rire qui fit se retourner le délinquant.

Le nouveau venu l'apercevant, s'approche de lui, en répétant : Il est bon le garde ! et il compléta la réflexion qu'il venait de se faire à lui-même.

Et l'huissier ronflait toujours.

— Tiens ! nous sommes trois ! fait l'auditeur qui ne l'avait pas remarqué ; puis, au prévenu :

— Si nous allions prendre un verre ?

— Impossible, répond celui-ci, je suis accusé, les juges sont par là et ils vont venir.

— Ah ! qu'est-ce que vous avez fait ?

— J'ai été arrêté dans une batterie et ayant une canne plombée... C'est pour ça.

— Ah ben ! merci, fit l'autre ; on ne peut plus avoir une canne, à présent, en République... quel malheur... Quand ça sera la sociale, on en aura tant qu'en voudra, des cannes... Vous n'auriez pas un peu de tabac de trop ?

— Si, répond l'homme à la canne, en présentant sa blague, à votre service.

L'emprunteur tira sa pipe, et la montrant à son nouvel ami : Je l'ai eulottée tout de travers, dit-il, je l'appelle le Roi Dagobert pour ça, et il l'accompagna ce trait d'esprit d'un éclat de rire bien justifié.

Il se préparait à bourrer le Roi Dagobert lorsqu'un coup de sonnette retentit ; l'huissier réveillé en surmontant se dressa comme un ressort et le fumeur se hâta de cacher, derrière son dos, sa pipe encore allumée.

— Qu'est-ce qu'il y a ? demanda son compagun.

— Je ne sais pas, répondit-il, puis il poussa un cri de douleur et lâcha la pipe qui lui brûlait les doigts : vingt nom d'un chien ! dit-il, je l'ai cassée !

— Qui est-ce qui fume ici ? demanda l'huissier. Et il s'avança vers les deux hommes.

Mais un nouveau coup de sonnette s'étant fait entendre, il monta, vivement, les marches de l'estraude du tribunal et ouvrit la porte de la chambre du conseil.

Répondant alors à une question partie de cette chambre, il regarda dans la salle et dit :

— Monsieur le président, il y a un homme, autre le prévenu ; puis, sur un ordre donné par le président :

— Le tribunal ! cria-t-il, découvrez-vous !

Il envoya l'auditeur dans le fond de la salle et le tribunal rentra.

Les magistrats s'étant réinstallés dans leurs fauteuils :

— L'audience est reprise ! dit le président ; huissier,appelez !

Et l'huissier appela :

— Le ministère public contre Panoufle !

— Présent ! fit l'inculpé.

Le président allait l'interroger lorsque voyant ses assesseurs flairer de côté et d'autre, il flaira à son tour et dit :

— Mais on fume ici !

C'était le tabac allumé de la pipe cassée qui, du parquet où il continuait à se consumer, envoyait son parfum au nez des magistrats.

L'huissier, qui déjà avait flairé, lui aussi, et que le coup de sonnette avait empêché de vérifier ses soupçons, l'huissier s'avanza vers le prévenu, découvrit le foyer odorant, mit le pied dessus et dénonça l'auteur de l'infraction aux règlements, lequel fut vertement admonesté par le président.

— Avec ça que vous ne venez pas de griller votre bouffarde ! dit une voix.

— Qui se permet de parler ? demanda le président.

C'était le public, représenté par le propriétaire du Roi Dagobert.

Grand embarras des juges ; l'auteur de la saillie avait commis une inconvenance, mais non un outrage à la magistrature ; on ne pouvait que l'expulser, mais alors, il n'y aurait plus eu de public dans la salle et il en fallait pour juger l'homme à la canne. Tout se borna donc à une remontrance, et on jugea publiquement le délinquant qui fut condamné à seize francs d'amende et la confiscation de la canne saisie fut prononcée. Sur ce, le rôle étant épousé, les juges se coiffèrent de leur toque et le président alla lever l'audience, lorsque le public s'écria :

— En voilà une justice ! seize francs pour avoir eu une canne, c'est dégoûtant !

Cette fois, l'outrage était flagrant, le substitut requiert l'application de la loi, et l'auteur du délit d'audience fut appréhendé par l'huissier et amené à la barre.

Mais l'homme jugé était parti, et pour la nouvelle affaire, comme précédemment pour la sienne, c'était encore l'absence du public qui empêchait le jugement.

On se rappelle que le président avait parlé à l'oreille du garçon d'audience et que celui-ci était parti précipitamment. Où allait-il ? On l'a déjà deviné : à la recherche dans les couloirs et les salles de Pas-Perdus de quelques découverts de bonne volonté qui voulussent bien venir au secours de la loi en faisant public ; mais il ne revenait pas.

Le président eut alors une idée.

— Vous n'avez pas de défenseur, dit-il au prévenu ; nous allons remettre à huitaine ; d'ici là vous pourrez vous procurer un avocat.

— Je ne veux pas d'avocat, déclara-t-il nettement.

— Allons, bon ! voilà autre chose ! murmura le président en regardant ses assesseurs.

— Je n'ai pas le moyen de payer un avocat, continua le prévenu ; je me défendrai bien moi-même ; je veux être jugé tout de suite.

Comment se tirer de là ?

Heureusement, le garçon d'audience arriva pour sauver la situation :

— Voilà tout ce que j'ai pu trouver, dit-il, en montrant un vieux monsieur entré avec lui ; c'est un homme âgé et extrêmement sourd.

Mais le brave homme, effrayé par l'appareil de la justice, s'écria : Ça n'est pas moi, il y a erreur ; je n'ai rien fait du tout ! je suis innocent.

On essaya de le rassurer, vain efforts, il n'entendait pas mot de ce qu'on lui disait.

L'auteur des outrages, alors, profitant de ce qu'on ne faisait plus attention à lui, les juges, l'huissier et le garçon d'audience étant tout au vieux sourd, s'esquiva à l'anglaise, et quand on s'aperçut de sa disparition, il était déjà loin.

On renvoya donc le vieux monsieur, par signe ! bien entendu. (C'est même tout ce qui fut bien entendu par lui.)

— Je suis acquitté ! s'écria-t-il avec joie ; merci, messieurs.

Cette audience est, évidemment, ce qu'il y a eu de plus comique le 1^{er} mai 1890. — JULES MOINAUX.